



Rédaction état des lieux et bail

Par **virgetyann**, le **11/09/2010** à **18:41**

Bonjour, je suis propriétaire d'une maison que je veux mettre en location. Puis je rédiger moi-même les états des lieux et bail sans passer par une agence / un notaire ? Dans l'affirmative, pourriez vous me transmettre (ou m'indiquer de quelle manière je peux me procurer) des exemples de ces documents ? Merci par avance.

Par **jeetendra**, le **11/09/2010** à **18:54**

[fluo]www.uncclaj.org rnModèle d'état des lieux, UNCLLAJ[/fluo] rn rnBonsoir, allez sur ce site, vous trouverez un modèle d'état des lieux, vous n'avez pas besoin de passer par un notaire ou une agence immobilière pour ça, cordialement.

Par **drici**, le **19/09/2010** à **15:39**

Votre locataire ne règle pas ses loyers ! il est partie ! Il ne veut pas quitter le logement ! Besoin d'aide pour rédiger un bail, établir un état des lieux rncabinet EMODIAGrnLe recours à la médiation est, en réalité, un procédé nettement plus économique que le recours à la procédure judiciaire normale qui est plus longue et plus aléatoire. Les procédures classiques peuvent durer plusieurs mois, plusieurs années, et le résultat n'est pas toujours aisé à déterminer à l'avance. Les parties doivent effectivement défendre leur point de vue devant un juge. Pour ce faire, elles doivent lancer la procédure (requête, citation, comparution volontaire), déposer un ou plusieurs jeux de conclusions, plaider l'affaire, combattre l'inertie éventuelle de leur adversaire, introduire ou subir un recours contre une décision non

satisfaisante ...rnTout cela engendre inévitablement des frais de défense qui seront sensiblement plus élevés que ceux qui résultent d'une médiation qui, elle, permet de régler beaucoup plus rapidement les litiges ... Nous garantissons le succès de la médiation !rnfaite appel au cabinet EMODIAG il trouvera une solution emodiag@orange.fr au0961021673

Par **drici**, le **02/06/2011** à **05:47**

5ème RENCONTRE DES BAILLEURSrnLE 14 JUIN 2011 à 19HrnSALLE DU PARC LEBRETrn59220 DENAINrnTél : 06.49.72.61.26 -- Tél. : 06.28.33.16.43rnassociation.ubi@laposte.netrnune association de propriétaires aux services des bailleursrn• STOP AUX IMPAYESrn• STOP AUX DEGRADATIONSRn• ETRE RECONNU PAR L'ADMINISTRATIONrn• MIEUX CONSIDERE PAR LES POUVOIRS PUBLICSRn• OPTIMISER VOTRE PATRIMOINE

Par **mimi493**, le **02/06/2011** à **09:21**

stop au spam !rnQuand on a besoin de spammer, c'est qu'on ne propose pas un service sérieux

Par **drici**, le **02/06/2011** à **14:02**

bONJOUR,rnrnVOUS POUVEZ VENIR A CETTE 5ème RENCONTRE DES BAILLEURSrnLE 14 JUIN 2011 à 19HrnSALLE DU PARC LEBRETrn59220 DENAINrnTél : 06.49.72.61.26 -- Tél. : 06.28.33.16.43rnassociation.ubi@laposte.netrnune association de propriétaires aux services des bailleursrn• STOP AUX IMPAYESrn• STOP AUX DEGRADATIONSRn• ETRE RECONNU PAR L'ADMINISTRATIONrn• MIEUX CONSIDERE PAR LES POUVOIRS PUBLICSRn• OPTIMISER VOTRE PATRIMOINE